

<https://www.snetap-fsu.fr/ISOE-part-variable-le-ministere-confirme-une-erreur-de-remuneration-depuis.html>



ISOE part variable : le ministère confirme une erreur de rémunération depuis janvier 2020

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail -
Date de mise en ligne : jeudi 23 avril 2020

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Alerté par les élu.es paritaires des enseignant.es Snetap-[FSU/CGT](#) Agri, le ministère confirme l'existence d'une erreur dans l'élaboration des fiches de paye des enseignant.es qui exercent la fonction de professeur principal.

Cette erreur fait suite à la mensualisation de cette prime sur la paye du mois de janvier et à une erreur dans la table de correspondance entre les montants dus et leur codification dans la paye.

Le sujet est en cours d'expertise afin d'identifier les agents concernés et l'objectif est de régulariser sur paye de juin.

Chaque enseignant.e victime de cette erreur devrait avoir un rappel salarial d'environ 43 euro par mois depuis janvier 2020.

Vos élu.es paritaires [PLPA](#) [PCEA](#) [ACEN](#).